

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIII

VENDREDI, 7 FÉVRIER 1902

No 6

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales sont maintenant terminées dans notre cité.

Les électeurs ont manifesté leur satisfaction de l'ancienne administration municipale en réalisant un grand nombre des anciens échevins.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir M. Laporte réélu à une très forte majorité, malgré la très vive opposition, la guerre acharnée pourrions-nous dire, que lui a faite non pas peut être son concurrent, mais le parti des monopoleurs qui redoute avec raison l'honnêteté intransigeante du président du comité des finances

Nous pouvons affirmer que, pendant deux ans au moins, notre coffre municipal aura un vigilant gardien.

Nous sommes certains aussi que pendant la durée du mandat qui leur a été confié, les échevins du parti de la réforme sauront par achever l'œuvre de réorganisation si bien commencée.

Les électeurs ont dans l'ensemble prouvé qu'ils savaient apprécier les services rendus et se sont montrés reconnaissants de l'heureux changement survenu dans toutes les branches de l'administration municipale, en conférant de nouveau l'honneur de l'échevinat à ceux qui avaient été les auteurs de cet heureux changement.

Cependant, nous devons avec regret constater que, plusieurs des échevins qui avaient apporté leur concours le plus dévoué, leur intelligence et leur temps au service de la bonne cause, se sont vu préférer des hommes nouveaux, animés peut-être des meilleures intentions, mais n'ayant pas encore passé par l'épreuve du creuset.

C'est d'ailleurs le cas du nouveau maire qui est nouveau dans toute l'acceptation du mot en ce qui touche aux affaires municipales.

Le premier magistrat de la cité que viennent de se donner les élec-

teurs a été autrefois battu quand il s'était présenté pour les fonctions d'échevin. Il a été plus heureux en sollicitant la présidence du conseil municipal, mais l'expérience nécessaire pour diriger les débats lui fait complètement défaut. Espérons qu'à défaut d'expérience, il en aura le talent.

Bientôt nous le verrons à l'œuvre et nous saurons s'il n'a pas trop présumé de ses forces ou si, au contraire, la confiance qu'il a en lui-même est justifiée par une valeur réelle qui n'attendait que l'occasion de se montrer.

MADE IN CANADA

L'organe de l'Association des Manufacturiers Canadiens, *Industrial Canada*, dit avec raison que le terme *marchandises américaines*, par lequel on désigne les marchandises et articles manufacturés dans l'Amérique du Nord, est tout à l'avantage des Etats-Unis.

Nous avons pu constater que, dans l'Amérique du Sud, ou du moins dans certaines contrées de l'Amérique du Sud, quand on disait marchandises américaines on voulait dire surtout marchandises provenant de fabrication ou de production du pays voisin du nôtre, des Etats-Unis.

Afin d'éviter toute confusion, on propose de marquer les marchandises de provenance canadienne, du nom du pays d'origine et *Industrial Canada*, qui se fait l'apôtre de cette idée, invite les manufacturiers à apposer sur leurs produits la marque **MADE IN CANADA**.

A cela nous n'avons aucune objection, nous n'y voyons au contraire que des avantages très sérieux.

Au dehors, on a peu ou pas d'idée de nos produits de manufactures. Le Canada si peu connu au point de vue géographique l'est beaucoup moins encore au point de vue industriel.

L'exposition de Paris, en 1900,